

Subvention (droits de)

Marie-Laure Legay

Créée pendant la guerre de Trente Ans, cette taxe se levait sur la vente des vins, bières, cidres, poirés, eaux-de-vie dans les pays où les aides avaient cours, sans exception de personne, comme s'en rendit compte Alexandre Guesdon de Beauchêne, chevalier de Saint-Louis, condamné en 1755 à régler les droits sur les cidres de son cru à la ferme des aides de Caen. Initialement, la taxe fut levée à l'entrée des villes et bourgs mais ce type de perception présentait l'inconvénient de laisser le plat-pays en dehors de l'impôt. Il fut donc décidé en 1656 et 1658 de lever la subvention sur les boissons au détail dans les pays de huitième et de quatrième, tout en maintenant la levée à l'entrée des villes et bourgs dans les pays de quatrième. Dans ces pays, les commis aux caves devaient donc tout à la fois travailler à partir des registres des bureaux d'entrée et faire les visites de cabaretiers pour la vente au détail. Confirmée par les ordonnances sur les aides de 1680 (ressort de la Cour de Paris et de la Cour de Rouen), cette subvention n'était toutefois pas levée indifféremment partout car certains lieux avaient racheté le droit. Dans la généralité de Lyon, pays de huitième, seule l'élection de Roanne était soumise à la taxe par exemple. En Ile-de-France, l'élection de Pontoise ressortait aux deux régimes : pays de huitième et pays de quatrième ; les élections de Vézelay, Tonnerre et Joigny en étaient affranchies car elles réglaient les droits du Pont de Joigny... aides mais des droits des Cinq grosses fermes car elle pesait sur les boissons qui entraient et sortaient des pays d'aides vers les pays exempts de ces taxes. La perception de cette subvention par doublement fut négligée jusqu'au bail Charles Cordier, également chargé des droits rétablis de Jauge et Courtage.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Subvention droits de* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/184>